



Publicité d'une consultation de marchés publics

Dépositaire de la consultation :

Etablissement : Collège Roger Vailland

Adresse : Rue Paul Emile Victor

01450 PONCIN

Pouvoir adjudicateur :

Mme MOLINARA Magali

Contact : Mme MOINE VALERIE

Tel : 0474372453

Fax :

Email : intendant.0010036j@ac-lyon.fr

Détail de la consultation - PAJI/19/04123 :

Type de produit : BS07 : Services - Entretien des appareils de cuisine - Alimentation

Code CPV : 45259000-7 - Réparation et entretien d'équipements

Objet : Entretien et dépannage des appareils Froid/Cuisson/Laverie/Self de la cuisine

Descriptif : ACTE DENGAGEMENT

Objet du marché : ENTRETIEN ET DEPANNAGE DES APPAREILS FROID CUISSON LAVERIE - SELF DE LA CUISINE DU COLLEGE ROGER VAILLAND DE PONCIN

Numéro de Marché : MAPA 2019-02

Procédure : procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 1 Contacts

1.1 Autorité compétente pour signer le marché

Le collège Roger Vailland situé au 140, rue Paul Emile Victor à PONCIN (01450) est représenté par la Principale, Madame MOLINARA Magali.

1.2 Personne désignée pour renseigner les entreprises bénéficiaires des marchés subséquents

La personne désignée est la adjointe gestionnaire, Madame MOINE Valérie (Tel : 04.74.37.24.53. / intendant.0010036j@ac-lyon.fr)

1.3 Personne désignée pour renseigner les bénéficiaires des nantissements (article 130 du décret relatif aux marchés publics)

La personne désignée est la adjointe gestionnaire, Madame MOINE Valérie (Tel : 04.74.37.24.53. / intendant.0010036j@ac-lyon.fr)

1.4 Comptable assignataire des paiements

Le Comptable assignataire est Monsieur Raphaël ROUSSET, Agent comptable du lycée professionnel Alexandre Bérard (Tel : 04.74.38.01.99 / email : intendant.0010001w@ac-lyon.fr).

Article 2 Forme du marché et allotissement

Le présent marché concerne l'entretien et le dépannage des appareils froid/cuisson/laverie/self de la cuisine du collège.

Le présent acte dengagement signé par l'entreprise cocontractante et l'établissement à valeur contractuelle de droit public. Le marché doit être exécuté conformément aux exigences imposées par le présent document.

Le présent marché public est un marché d'entretien-dépannage comportant un lot unique.

Article 3 Contractant

Je soussigné,

NOM et PRENOM :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce de :

Sous le n° :

Téléphone :

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

Qualité des services associés : 20 %

Prix : 80 %

Consultation publiée du 07/06/2019 au 02/09/2019. Echéance le 02/09/2019 à 12h00 (Heure de Paris).

AJI - Gestion pour l'Education

58 avenue Saint Augustin

06200 Nice

Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98

contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics (Suite)

Détail de la consultation - PAJI/19/04123 (Suite) :

Descriptif :

Télécopie :

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

.....

Au capital de :

.....

Ayant son siège social à :

.....

Immatriculée à l'INSEE sous le n° SIRET :

.....

Inscrite au Registre du Commerce de

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Désigné dans le marché, sous le nom "titulaire"

Après avoir pris connaissance du présent Acte d'engagement,

M'engage à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article 21413 du décret relatif aux marchés publics dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 4 Description de la prestation d'entretien et de dépannage

4.1 - Inventaire

La liste des matériels est donnée à titre informatif et peut être différente de la situation réelle. La visite obligatoire permettra au titulaire de s'assurer de l'exactitude des données fournies.

TYPE DAPPAREIL	MARQUE / NUMERO DE SERIE
CELLULE MIXTE RC 50-26 A / A C	FRIGINOX / 19734
EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE NEGATIF WIN2464ZFZ UH / 13E05065411 C268831221	
CHAMBRE FROIDE MODELE TAIGA	DAGARD / 190503
LAVE VAISSELLE 2000	LANDOT 780
FOUR MIXTE GAZ MODELE OGB20.20	CONVOTHERM / GB7EE0798
FOUR BOURGEOIS FC 611 E	BOURGEOIS FRANSTAL / 82284
FOURNEAU THIRODE B9 B9 46/325	THIRODE / 46/325
ARMOIRE REF.CHAIRIOT TRANSFERT PI C29 27/617136 THIRODE / 47400/101/1	THIRODE / 464073
SAUTEUSE THIRODE SA 65 BEPI GE1A	THIRODE / 462067
MARMITE DOUBLE ENVELOPPE THIRODE MABA 150L GE1A THIRODE / 463097	
FRITEUSE THIRODE DROITE TYPE FR25GEIA 08.93 THIRODE / 463097	
MEUBLE SELF TOURNUS AV PLAQUE VITRO	TOURNUS / 07/2000
FRIGO SOUS SELF TOURNUS 99 SELF 06/2000	TOURNUS / 603743
CHAMBRE FROIDE LEGUMES	
GROUPE FROID CF BOF MR 50 CAE 9460T R22	PROFROID / 932639H
FRITEUSE THIRODE GAUCHE FR25EEIA 08.99	THIRODE / 463096
MARMITE CAPIC G0717 W384022	CAPIC / 011605018
MEUBLE VITROCERAMIQUE SELF 07/200	TOURNUS / 603472 D
ARMOIRE NEGATIVE ISA	
ADOUCISSEUR BI BLOC	STRUTURAL

4.2 Modification de la liste des matériels

Le client peut à tout moment par simple lettre ou courrier électronique ajouter ou supprimer des installations. Leffet sera immédiat.

4.3 - Entretien et dépannage des matériels

Au titre du contrat et pendant toute sa durée, le titulaire du marché assurera le entretien et le dépannage des appareils.

A chaque intervention, le technicien se présentera à la loge et se soumettra aux règles en vigueur.

Les remises en état hors forfait devront faire l'objet d'un devis détaillé.

L'entretien et le dépannage doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Le prestataire tient informé le client des évolutions réglementaires.

AJI - Gestion pour l'Education

58 avenue Saint Augustin

06200 Nice

Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98

contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics (Suite)

Détail de la consultation - PAJI/19/04123 (Suite) :

Descriptif :

Le technicien doit vérifier que les installations sont conformes aux réglementations en vigueur.

Le technicien s'assurera du fonctionnement effectif des appareils en plus du contenu de l'entretien annuel.

Le technicien signalera toute action corrective à entreprendre.

Chaque intervention fera l'objet d'un rapport précis résumant les opérations réalisées, rapport visé par le client en fin d'intervention. Ce rapport sera transmis au client.

Planification et déroulement de la visite annuelle

Péodicité de la visite d'entretien : annuelle début juillet
La visite annuelle devra être faite en dehors des jours de fonctionnement de la cantine et programmée en concertation avec le client. Un des personnels de cuisine peut assister à la visite.

Le prestataire doit fournir une fois par an un bilan de l'état des installations et une attestation de contrôle.

Réparation et ou remplacement des pièces

Les pièces usées devront être réparées ou remplacées si elles ne sont pas réparables.

Dépannage sur appel :

Délais d'intervention :

Le prestataire s'engage à intervenir dans les deux heures suivant l'appel si :

- la panne empêche le bon déroulement de la préparation des repas ou du service de cantine,
- la conservation des denrées n'est pas assurée,
- la panne engendre un danger pour les biens et les personnes,
- la panne concerne une fuite de gaz.

Il ne sera pas facturé de majoration de prise en charge de dépannage urgent.

Dans tous les autres cas, le prestataire s'engage à intervenir sous 8 heures ouvrables.

Article 5 Responsabilités

Le titulaire du marché prend à sa charge les risques de responsabilité civile découlant du marché qui lui a été confié. Il sera également assuré contre tous risques de détérioration des outils, pièces ou appareils divers, dont son personnel serait la cause au cours de ses interventions.

Article 6 Sous-traitance

En application de l'article 133 du décret relatif aux marchés publics, la sous-traitance doit faire l'objet d'une acceptation par l'acheteur ainsi que d'un agrément de ses conditions de paiement. L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés conformément à l'article 134 du décret relatif aux marchés publics.

Article 7 Durée du marché

Le contrat est conclu pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2020 ou à défaut à sa date de notification si cette date est postérieure.
La résiliation du contrat peut être demandée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 Types de prix

Le prix est ferme.

La redevance forfaitaire inclut la visite annuelle, les dépannages (main d'œuvre et déplacement). Les pièces détachées ne sont pas comprises.

Article 9 Modalités de variation du prix

Pas de révision de prix.

Article 10 Contenu des prix et modalités de règlement

Les prix s'entendent hors taxes. Les factures sont établies en les majorant des taxes applicables, conformément à la législation en vigueur le jour de leur établissement.
La facturation est déposée sur Chorus.

Le paiement sera effectué par mandat administratif sur le compte bancaire du titulaire du marché dont les coordonnées seront jointes au présent Acte d'engagement.

Article 11 Paiement

Les paiements sont effectués en euro.

Le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Si paiement sur un seul compte :
du compte ouvert au nom de :
domiciliation :
adresse :
code IBAN :
code BIC :

Joindre un RIB à l'appui de l'Acte d'engagement

Article 12 Avance

Sans objet.

Article 13 Contrôle sur site du respect des conventions OIT

Le titulaire s'engage à respecter ou à faire respecter les dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail et à faciliter, le cas échéant, le contrôle sur site du respect des obligations et dispositions en matière de protection et de conditions de travail de la main d'œuvre employée, par un tiers dénommé mandaté à cet effet par le pouvoir adjudicateur

Article 14 Affirmation sur l'honneur

J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions énumérées à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées à cet acte d'engagement.

AJI - Gestion pour l'Education

58 avenue Saint Augustin
06200 Nice
Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98
contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics (Suite)

Détail de la consultation - PAJI/19/04123 (Suite) :

Descriptif :

Article 15 Engagement du candidat
Fait en un seul original

A Le

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature(s) du (des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

Article 16 - Acceptation du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement
A Poncin, le
Le pouvoir adjudicateur

Article 17 - Notification du marché au titulaire (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :
"Reçu à titre de notification une copie du présent marché" :
A....., le.....
Signature du titulaire

Transmission des offres :
- En déposant vos offres sur cette plateforme